



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS D'API GROUP

1. RESUME :

APi Group, Inc., y compris chacune de ses divisions, unités commerciales et filiales (collectivement, « APi »), s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique et de conduite commerciale. Dans ce Code, APi est parfois également désigné par les termes « nous » ou « notre ».

Comme indiqué dans le Code de conduite professionnelle et d'éthique d'APi, tous les membres de l'équipe d'APi doivent se comporter de manière honnête et éthique, traiter équitablement, protéger et utiliser correctement les actifs d'APi, se conformer aux lois, règles et réglementations applicables et signaler tout comportement illégal ou contraire à l'éthique.

Nos fournisseurs sont essentiels à notre succès en permettant à APi de fournir des produits et services de qualité supérieure de manière responsable. En conséquence, nous exigeons que tous nos fournisseurs répondent à nos attentes en matière d'éthique et de conformité.

Ce Code de conduite des fournisseurs (le « Code ») énonce les attentes d'APi pour chacun de ses fournisseurs de produits et de services ; APi souhaite que ce Code s'applique à tous les fournisseurs de biens et de services d'APi à travers le monde.

En vertu de ce Code, un « Fournisseur » est tout tiers qui conclut un contrat avec APi pour fournir des produits ou des services de toute nature, quel que soit le terme utilisé pour désigner ce tiers dans son contrat avec APi (fournisseur, entrepreneur, agent, consultant, sous-traitant, transitaire, etc.). Sauf indication contraire, le terme « Fournisseur » désigne également les employés, agents, sous-fournisseurs et sous-traitants des entités et individus décrits dans la phrase précédente (c'est-à-dire leurs représentants). Dans ce Code, les Fournisseurs sont également parfois désignés par les termes « vous » ou « votre ». APi souhaite que nos fournisseurs de produits et de services aient leurs propres codes d'éthique et de conduite internes. Par conséquent, ce Code n'est pas destiné à constituer une liste exhaustive de toutes les exigences éthiques et de conduite commerciale.

En concluant une relation contractuelle avec APi, chaque Fournisseur doit déclarer et garantir qu'il se conformera à ce Code. Ce Code énonce des attentes qui vont au-delà du simple respect des lois et réglementations nationales et étrangères applicables. APi Group attend des fournisseurs qu'ils respectent mais également qu'ils dépasseront les normes décrites dans ce Code. Les attentes énoncées dans ce Code ne sont pas destinées à entrer en conflit avec les termes et conditions de vos contrats avec APi. Si une exigence contractuelle est plus restrictive que ce Code, vous devez vous conformer à l'exigence contractuelle la plus restrictive.



2. CONFORMITE AUX LOIS

- Vous devez respecter pleinement toutes les lois et réglementations applicables à l'exploitation de votre activité et à votre relation avec APi.

3. QUALITE

- Aucune modification des spécifications du produit, de leurs conceptions, des matériaux, des processus de fabrication, des sites de production ou des détails d'enregistrement ne doit être effectuée sans notre consentement écrit préalable. Ceci est essentiel pour maintenir la cohérence des produits et le respect de nos normes de qualité.
- Vous devez mettre en place des processus de garantie de qualité robustes pour identifier, notifier et communiquer avec APi, à propos de tout défaut. Ces processus doivent également remédier rapidement à ces problèmes afin de garantir que tous les produits et services fournis respectent ou dépassent la qualité contractuelle convenue et sont conformes à toutes les normes légales et réglementaires.
- Vous êtes tenu de mettre en œuvre et de maintenir des systèmes de qualité et des enregistrements de produits conformes à toutes les normes juridiques pertinentes dans les pays où les produits sont fabriqués et vendus. Ce système devrait garantir le respect continu de ces exigences réglementaires.
- Tous les produits doivent être clairement et correctement étiquetés pour éviter les erreurs d'identification et garantir une traçabilité complète. Les étiquettes doivent inclure des informations essentielles pour répondre à ces normes et se conformer aux exigences réglementaires et légales pertinentes.
- Toutes les inspections et tests nécessaires doivent être effectués correctement par du personnel autorisé et qualifié. Vous devez vous assurer que toutes les certifications requises sont réalisées avec précision et maintenues à jour.

4. SANTE ET SECURITE ENVIRONNEMENTALE

- Vous devez vous conformer à toutes les lois, réglementations et directives applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité ; et aussi être un bon gestionnaire des ressources naturelles.
- Vous devez également assurer des environnements de travail sûrs et sains pour vos employés et invités professionnels.
- Vous devez mettre en œuvre un système de gestion de la santé et de la sécurité robuste pour garantir la sécurité sur le lieu de travail, prévenir les blessures ou les menaces contre quiconque dans les locaux ou sur les chantiers d'APi, et enquêter sur tous les incidents signalés. Cela signifie que vous devez :



- a. Suivre toutes les directives, politiques et lois de sécurité, y compris les règles et réglementations locales concernant le nombre maximum d'heures travaillées par jour et par semaine, ainsi que les congés requis entre le travail et le repos - conformément aux principes des conventions applicables de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- b. Prendre soin les uns des autres et aider les autres à travailler en toute sécurité ;
- c. Interdire l'abus de drogues et d'alcool, les armes illégales et/ou la violence sur le lieu de travail ;
- d. Respecter et adhérer à toutes les procédures de sécurité physique, y compris l'accès aux installations et l'utilisation des badges des employés ; et
- e. Signaler rapidement toutes les blessures, dangers, menaces et incidents évités de justesse afin qu'ils puissent faire l'objet d'une enquête, être traités et évités à l'avenir.

5. CONCURRENCE SUR LE MERITE ET FAIR PLAY

- Vous devez rivaliser strictement sur la base des mérites de vos produits et services.
- Vous ne devez pas verser de pot-de-vin, quel que soit le montant, à qui que ce soit, n'importe où, pour quelque raison que ce soit, que ce soit au nom d'APi, en votre nom ou au nom d'autrui.
- Par conséquent, vous ne devez jamais offrir, promettre, autoriser ou fournir, directement ou indirectement, quoi que ce soit de valeur (y compris des cadeaux d'affaires ou des cadeaux de courtoisie) dans le but ou ayant pour effet d'inciter quiconque (y compris un client APi, un membre de l'équipe APi ou un tiers de niveau supérieur ou fournisseur secondaire) pour renoncer à leurs obligations et fournir un avantage commercial injuste à APi, à vous ou à d'autres. Cela inclut les paiements de facilitation (par exemple, les paiements destinés à accélérer ou à garantir l'exécution d'une action gouvernementale de routine comme l'obtention d'un visa ou le dédouanement).
- Vous ne devez vous livrer à aucune conduite anticoncurrentielle pour quelque raison que ce soit, que ce soit au nom d'APi, en votre nom ou au nom de tiers. En conséquence, vous ne devez jamais truquer les offres, fixer les prix, partager de manière inappropriée des clients ou des marchés, ni échanger les informations concurrentielles sensibles d'APi ou les vôtres (par exemple, prix, coût, production, etc.) avec les concurrents d'APi ou vos concurrents.
- Vous devez également vous abstenir d'abuser de votre position sur le marché, que ce soit pour votre bénéfice ou celui d'autrui, en refusant de vendre, en vous livrant à des pratiques de prix d'éviction ou discriminatoires, en conditionnant indûment la vente ou la fourniture d'un produit ou d'un service particulier à celui d'un autre produit ou service, ou entreprendre des tactiques abusives similaires.
- Vous ne devez pas vous engager dans d'autres pratiques de marché trompeuses ou déloyales, que ce soit au nom d'APi, en votre nom ou au nom de tiers. Par conséquent, vous ne devez jamais faire de fausses déclarations concernant les produits ou services d'APi, vos produits ou



services, ou les produits ou services de tiers. De même, vous ne devez jamais dénigrer les concurrents d'API ou vos concurrents, ni leurs produits ou services.

6. CONFLIT D'INTERET

- Vous devez éviter tout conflit d'intérêts ou situation donnant l'apparence d'un conflit d'intérêts dans vos relations avec API.
- Vous devez signaler à API tout cas impliquant des conflits d'intérêts réels ou apparents entre vos intérêts et ceux d'API, par exemple si l'un de vos employés (ou un proche de l'un de vos employés) a une relation personnelle avec un employé d'API qui peut prendre des décisions ayant un impact sur votre entreprise, ou si un employé d'API détient un droit de propriété ou un intérêt financier dans votre entreprise

7. CONFORMITE AUX REGLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

- Vous devez exercer vos activités conformément à toutes les lois et réglementations applicables régissant :
 - a. l'exportation, la réexportation et le re-transfert de marchandises, de données techniques, de logiciels et de services ;
 - b. importation de marchandises ;
 - c. sanctions économiques et embargos ; et
 - d. exigences antiboycott gouvernementales.

8. MARCHES GOUVERNEMENTAUX

- Vous devez faire particulièrement attention à respecter les règles uniques et spéciales qui s'appliquent aux contrats avec les agences gouvernementales et aux relations avec les représentants du gouvernement. Si vous participez à un contrat API avec une agence gouvernementale, vous devez à tout moment suivre les règles gouvernementales applicables en matière de concurrence loyale, se conformer aux restrictions applicables aux employés du gouvernement (par exemple, réception de cadeaux et d'emploi), fournir des produits et services conformes aux spécifications, lois et réglementations, respecter les exigences gouvernementales en matière de comptabilité et de tarification, réclamer uniquement les coûts admissibles, garantir l'exactitude des données soumises et se conformer à toutes les autres exigences gouvernementales applicables.

9. PROTECTION DES INFORMATION & CONFIDENTIALITE DES DONNEES

- Vous devez respecter les droits de propriété et les droits de propriété intellectuelle d'APi et des autres.
- Vous devez prendre les précautions nécessaires pour protéger les informations sensibles, y compris les informations confidentielles, exclusives et personnelles (« Informations ») et vous conformer à toutes les lois et réglementations applicables régissant le traitement et/ou le contrôle des données personnelles.
- Vous ne devez pas utiliser les Informations à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été fournies, à moins que le propriétaire des Informations n'ait fourni son autorisation écrite préalable.

10. PLANIFICATION DE LA CONTINUITE DES ACTIVITES ET RESILIENCE

- Vous devez être préparé à toute perturbation de votre activité (par exemple catastrophe naturelles, terrorisme, virus des logiciels, maladie, pandémie, maladies infectieuses). Cette préparation comprend notamment des plans en cas de catastrophe pour protéger les employés et l'environnement, dans la mesure du possible, des effets d'éventuelles catastrophes survenant dans le domaine des activités.
- Vous devez avoir mis en place des plans de gestion de crise. Au minimum, ceux-ci devraient prendre en compte les personnes, les locaux, les processus (information et technologie) et les prestataires.
- Vous devez examiner, tester et vérifier ces plans sur une base régulière pour vous assurer que vous pouvez continuer à fournir vos services à APi en cas de perturbation de vos opérations.

11. EXACTITUDE DES ECRITURES ET DECLARATIONS

- Vous devez tenir des livres et des registres qui reflètent de manière précise et complète toutes les transactions liées aux activités d'APi, et, chacune de vos déclarations à APi, à ses clients et aux autorités réglementaires doit être exacte et complète.
- Vous ne devez jamais faire de fausses entrées dans vos livres et registres, ni modifier, dissimuler ou détruire tout document susceptible de déformer un fait, une circonstance ou une transaction liée aux activités d'APi.

12. NON-DISCRIMINATION

- Vous devez traiter vos employés et partenaires commerciaux existants et potentiels de manière équitable, sur la seule base du mérite et d'autres facteurs liés à vos intérêts commerciaux légitimes, et sans égard à la race, à la religion, à la couleur, à l'âge, au sexe, à l'identité ou à l'expression de genre, à l'orientation sexuelle, origine nationale, état civil, statut



d'ancien combattant ou handicap, ou toute autre caractéristique protégée par la loi applicable, conformément à la politique d'APi et aux principes des conventions applicables de l'OIT.

13. LIBERTE D'ASSOCIATION

- Vous devez reconnaître le principe de la liberté d'association et le droit à l'action concertée et à la négociation collective, comme le permettent toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où vous opérez.

14. REMUNERATION

- Vous devez vous conformer à toutes les lois et réglementations applicables concernant les salaires, les heures et les avantages sociaux légalement obligatoires.
- Vous devez fournir aux employés la documentation concernant les conditions générales d'emploi (telles que la rémunération et les avantages sociaux), et le paiement des heures supplémentaires doit être majoré à un taux plus élevé, comme l'exige la loi applicable.

15. TRAVAIL DES ENFANTS

- Vous devez vous assurer que le travail des enfants n'est pas utilisé dans l'exécution de votre travail, qu'il soit lié ou non aux activités d'APi, conformément à la politique d'APi et aux principes des conventions applicables de l'OIT. Le terme "enfant" désigne toute personne n'ayant pas atteint l'âge minimum légal d'emploi là où le travail est effectué.

16. TRAITE DES HUMAINS ET TRAVAIL FORCE

- Vous devez vous conformer à toutes les lois et réglementations interdisant la traite des êtres humains.
- Conformément à la politique d'APi et aux principes des conventions applicables de l'OIT, vous ne devez pas recourir au travail forcé ou obligatoire (défini comme tout travail ou service exigé d'une personne sous la menace d'une quelconque sanction et pour lequel ladite personne ne s'est pas offert volontairement). Sont également interdites d'autres formes de travail forcé ou obligatoire, y compris, sans s'y limiter, le travail en servitude, le travail sous contrat, le travail pénitentiaire involontaire, l'esclavage ou la traite des personnes.

17. HARCELEMENT ET COMPORTEMENTS ABUSIFS

- Vous devez garantir un lieu de travail exempt de violence, d'agression, de menace, de coercition, d'intimidation, de harcèlement, de harcèlement sexuel, de discrimination ou de tout comportement humiliant.



18. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Votre organisation doit fonctionner en totale conformité avec toutes les lois et réglementations locales, étatiques, fédérales ou autres juridictions, et toujours respecter tous les permis environnementaux.

19. SIGNALEMENT D'UN MANQUEMENT

- Vous devez fournir à vos employés et à vos partenaires commerciaux un accès à des canaux de signalement adéquats pour soulever des questions ou des préoccupations d'ordre juridique ou éthique, y compris, sans s'y limiter, les rapports faisant état d'une violation de ce Code par vous ou vos partenaires commerciaux, sans crainte de représailles, comprenant la possibilité de signalements anonymes.
- Dans le cas où vous prenez connaissance d'une mauvaise conduite, liée aux activités d'APi, commise par un membre de l'équipe d'APi, à l'égard de l'un de vos employés ou tout employé de vos partenaires commerciaux, nous attendons de vous que vous en informiez rapidement APi par écrit.
- Vous pouvez contacter le bureau de conformité d'APi à l'adresse compliance@apigroupinc.us ; vous pouvez également contacter la ligne d'assistance éthique d'APi ([APi's Ethics Helpline](#)) avec la possibilité de signalement anonyme.

20. PROGRAMME ETIQUÉ ET DE CONFORMITÉ

- En fonction de la taille et de la nature de votre entreprise, vous devez disposer de systèmes, d'outils et de processus de gestion pour :
 - a. Assurer le respect de toutes les lois, réglementations et exigences applicables énoncées dans le présent Code ;
 - b. Promouvoir la sensibilisation et l'engagement envers des pratiques commerciales éthiques, y compris, sans s'y limiter, les attentes énoncées dans ce Code ;
 - c. Faciliter la découverte, l'enquête, la divulgation en temps opportune (à APi et à d'autres, le cas échéant) et la mise en œuvre de mesures correctives en cas de violations de la loi, des réglementations ou des attentes énoncées dans le présent Code ; et
 - d. Offrir une formation à vos employés sur les exigences de conformité, y compris les attentes énoncées dans ce Code.

21. VOS PARTENAIRES COMMERCIAUX

- Si votre contrat avec APi vous interdit de céder, déléguer ou sous-traiter vos obligations, nous attendons de vous que vous respectiez strictement cette interdiction.
- Si votre contrat avec APi vous permet de céder, déléguer ou sous-traiter vos obligations ou d'acquérir, auprès de tiers, des produits ou services qui seront incorporés dans des produits ou des services acquis par APi auprès de vous, nous attendons de vous que vous sélectionniez soigneusement vos partenaires commerciaux et que vous effectuiez les diligences raisonnables, audits et surveillances pour prévenir et détecter des manquements..
- Vous êtes responsable de vous assurer que vos partenaires commerciaux et votre chaîne d'approvisionnement respectent ce Code.

22. CONFORMITE AU CODE

Le respect de ce Code est obligatoire. Le non-respect de ce Code peut entraîner la résiliation en tant que fournisseur, d'éventuelles poursuites judiciaires et une éventuelle saisie des autorités locales.

- Vous signalerez rapidement par écrit à APi toute violation connue de ce Code.
- Vous autoriserez APi et/ou ses représentants à évaluer votre conformité aux exigences énoncées dans ce Code lors de l'exécution des travaux pour APi, notamment par l'inspection sur place des installations et l'examen des livres, registres et autres documents associés. APi se réserve le droit de vous tenir responsable des frais raisonnables liés à l'enquête sur la non-conformité.
- Vous devez également fournir à APi, sur demande, les informations supplémentaires et les certifications prouvant la conformité, le cas échéant.
- Vous devez vous assurer qu'APi a le droit d'évaluer la conformité de vos partenaires commerciaux aux exigences énoncées dans ce Code lors de l'exécution des travaux pour APi, notamment par l'inspection sur site des installations et l'examen des livres, registres et autres documents associés.
- Vous devez vous assurer que vos partenaires commerciaux fourniront à APi, sur demande, les informations supplémentaires et les certifications prouvant leur conformité. En cas d'acte répréhensible, vous coopérerez pleinement à toute enquête connexe menée par APi.
- Vous veillerez à ce que vos partenaires commerciaux coopèrent également pleinement si une telle enquête implique leur performance.
- Vous (et vos partenaires commerciaux) devez corriger rapidement toute non-conformité identifiée lors des évaluations. .



- API ne prend aucune obligation de surveiller ou d'assurer le respect de ce Code, et vous reconnaissez et acceptez que vous êtes seul responsable d'assurer le plein respect de ce Code par vous, vos administrateurs, dirigeants, employés, représentants et partenaires commerciaux

Pour toute question ou préoccupation concernant ce Code, y compris son application à des circonstances spécifiques liées à l'exécution de travaux par votre organisation pour API, ou des manquements présumés de votre organisation à satisfaire ces attentes dans l'exécution des travaux pour API, veuillez contacter le bureau de conformité d'API à l'adresse suivante : compliance@apigroupinc.us.